



Conseil économique et social

Distr. générale
20 janvier 2006
Français
Original: anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et de la session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes

en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement

et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs

stratégiques et mesures à prendre dans les domaines

critiques et nouvelles mesures et initiatives :

renforcement de la participation des femmes

au développement : instauration d'un environnement

propice à l'égalité des sexes et à la promotion

de la femme, notamment dans les domaines

de l'éducation, de la santé et du travail

Déclaration présentée par Soroptimist International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* * *

* E/CN.6/2006/1.



Déclaration

Participation des femmes et des filles au développement, à l'abri de la violence

Soroptimist International tient toute violence pour intolérable et condamne surtout son usage et sa menace à l'égard des femmes, au foyer, au travail, dans la communauté et en période de conflit car elle porte atteinte à leur intégrité physique, mentale, affective et matérielle, en perpétuant et en accentuant des inégalités que rien ne justifie dans tous les aspects de leur vie.

Elle souscrit aux objectifs stratégiques définis dans le Programme d'action adopté en 1995 lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing et réaffirmés en 2005 lors de la session de la Commission de la condition de la femme et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Soroptimist International estime en outre qu'il est difficile d'assurer l'égalité des sexes et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement sans mettre un terme à toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Elle engage donc les gouvernements à tout faire pour les soustraire à la violence et les aider à en combattre les effets et à :

- Veiller à ce que la police et la gendarmerie disposent des ressources et de la formation nécessaires pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, réagissent promptement face à ces situations, avec humanité, compréhension et respect, et patrouillent les endroits publics et les rues;
- Fournir à temps aux victimes de la violence des ressources et des services de soutien dignes de ce nom, notamment en les mettant à l'abri, en leur offrant des services juridiques, et en leur administrant des soins médicaux et psychiques gratuits;
- Assurer aux migrants, aux handicapés et aux autochtones victimes de la violence des services idoines, notamment de traduction ou dans le cas des handicapés l'accès à des centres d'accueil;
- Informer les femmes et le grand public des droits que la justice confère aux femmes et aux victimes et en leur indiquant là où elles peuvent obtenir de l'aide.

Soroptimist International engage aussi les gouvernements à prendre de nouvelles mesures pour enrayer les risques de violence ou leurs conséquences éventuelles en :

- Protégeant les femmes contre la violence et l'exploitation au foyer, dans leur communauté et au travail;
- Garantissant la sécurité des usagères des transports publics;
- Encourageant l'adoption d'un système pénal qui protège les citoyens contre la violence et en sanctionne les auteurs;
- Fournissant des services pour sensibiliser et conseiller les délinquants;
- Introduisant et appliquant une législation pour interdire les pratiques religieuses et traditionnelles nocives aux femmes et aux filles, dont la

mutilation génitale féminine, les crimes d'honneur, l'immolation par le feu, les mariages précoces et l'avortement forcé;

- Veillant à ce que les droits fondamentaux des prisonnières ou des pensionnaires d'institutions soient respectés, à ce qu'elles soient protégées contre la violence et traitées avec dignité et respect;
- Favorisant la réinsertion des victimes en leur assurant une formation, voire un emploi;
- Créant ou renforçant les mécanismes permettant aux femmes et aux filles de dénoncer en toute sécurité et en toute confidentialité les violences dont elles sont victimes;
- Favorisant les recherches sexospécifiques sur les causes des comportements violents et sur les meilleurs moyens de lutter contre eux; en diffusant les résultats et en appliquant les recommandations;
- Établissant des programmes destinés à inculquer aux jeunes l'importance de l'égalité des sexes, du règlement pacifique des différends et des relations saines;
- Faisant véhiculer par les médias – sous mandat législatif – des images non stéréotypées des femmes et des hommes et en leur faisant éliminer les émissions qui sexualisent les filles et encouragent la violence à l'égard des femmes;
- Faisant participer les femmes victimes de la violence à l'élaboration et à l'exécution des programmes.

Soroptimist International s'emploie à combattre et à réduire la violence à l'égard des femmes et à venir en aide aux victimes; elle recommande aux gouvernements, aux organisations non gouvernementales et aux associations bénévoles de coopérer dans ce sens.
